

**Compte-rendu du Comité Technique Local  
Du 21 Juin 2018  
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. MORICEAU  
M. JOUVE  
Mme GIGUET

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)  
M. NEVADO - S.F.P. (T)  
M. MOISSINAC – F.O. (T)  
M. DEJOU – F.O. (T)  
M. HINDERSCHID – C.G.T. (T)  
M. VEYLET – C.G.T. (T)  
M. TEUILLIERAS – C.G.T. (S)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30, M. MOISSINAC (F.O.) est secrétaire-adjoint.

**1) Bilan de la formation professionnelle 2017 et plan local de formation 2018**

M. MORICEAU propose de passer au vote.

Les représentants du personnel votent unanimement CONTRE par 6 voix.

La qualité et l'implication de l'équipe de formation locale sont à souligner mais si la e-formation s'inscrit bien évidemment dans la rigueur budgétaire imposée, elle ne se prête pas à toutes les formations et ne remplace pas la mutualisation et l'échange professionnel.

Elle est plus à utiliser en appoint ou en introduction à une formation reçue ou à suivre en présentiel.

Par ailleurs, elle ne peut atteindre son objectif que si l'on donne à l'agent la possibilité de « sortir » de son cadre professionnel. La situation tendue des effectifs dans les services fait que la gestion « des urgences » l'emporte sur le temps dévolu à la formation.

La formation en présentiel restera incontournable pour les sujets les plus techniques.

Enfin, le remboursement des frais professionnels est pour l'heure un facteur qui pèse dans la décision de participer à une action de formation, tant en animateur qu'en stagiaire.

Souhaitons que la récente revalorisation des indemnités kilométriques, du tarif des nuitées dans les villes de plus de 200000 habitants, et la réécriture de la note locale lèvent ce dernier frein.

## **2) Le projet d'adaptation des structures du réseau – ASR 2019**

Le passage en comptabilité privée de l'Office Public de l'Habitat du Cantal LOGISENS au 1<sup>er</sup> janvier 2019 résulte d'une application anticipée par le conseil d'administration de l'article 28 du projet de loi n° 846 du 4 avril 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Cette décision unilatérale aura un impact sur l'activité de la Trésorerie d'AURILLAC-Banlieue qui perd la gestion comptable de l'organisme au 31 décembre prochain.

Le transfert de l'activité recouvrement de l'impôt de la trésorerie de CHAUDES-AIGUES-PIERREFORT au SIP-SIE de ST-FLOUR résulte de la volonté de notre direction de poursuivre la spécialisation du recouvrement, ce poste étant dès lors recentré sur une spécificité SPL afin d'alléger sa charge de travail.

Aucun transfert d'emploi n'est prévu au regard d'une charge de travail estimée modeste pour le SIP-SIE de ST-FLOUR qui assumera le recouvrement de l'impôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A l'issue des mouvements locaux des catégories C et B, le poste est en sous-effectif. Il ne tiendra qu'avec le renfort de l'EDR.

Les représentants du personnel votent unanimement CONTRE par 6 voix.

M. MORICEAU a ensuite confirmé qu'il prend part demain à une réunion à Bercy, en présence de M. DARMANIN.

Il pourrait avoir un premier écho des conclusions CAP 2022.

Coïncidence ??? La Cour des Comptes a publié mardi un rapport à charge qui préconise la fermeture des trésoreries de moins de 10 agents ...et la fusion des 354 SPF en une seule structure à compétence nationale...

## **3) Questions diverses**

M. MORICEAU annonce que Le Maire d'AURILLAC ne proposera pas de tarif de stationnement « résidents » à des « non-résidents ». Le seul geste de l'édile serait un accès prioritaire au parking « low-cost » qui serait situé rue Méallet de Cours.

M. MORICEAU n'autorise pas de compensation horaire pour les agents qui cherchent une place de stationnement à AURILLAC pendant la période de grands travaux.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 10h15.